



Consulado Geral de Portugal em Paris

ATTESTATION DE DISPOSITIONS DEROGATOIRES

Le Consulat Général du Portugal à Paris informe que dans le contexte sanitaire actuel, la durée de validité des permis de conduire portugais, expirés depuis le 24 février 2020 est exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 mars 2021

Cette prorogation de la durée de validité jusqu'au 31 mars 2021 s'applique également aux actes d'état civil et aux divers certificats délivrés par les services d'identification civile portugais.

EN FOI DE QUOI, et pour servir où besoin sera, cette attestation de dispositions dérogatoires est mise en ligne sur la page internet de ce Consulat Général et est téléchargeable par toute personne concernée.

Paris, le 18 novembre 2020

Le Consul Général

Carlos Oliveira

